

Département

Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.

En exercice : 6

Présents : 5

Suffrages exprimés : 6

Séance du 09 juillet 2025

Date de la convocation :
1^{er} juillet 2025Délibération n°2025-21 :
Transfert de la
compétence
Infrastructure de
Recharge pour Véhicules
Electriques (IRVE) à la
CCHV

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf juillet à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CHANTREL Magali, VILLELONGUE Huguette
Absent excusé : LLABOUR Fabrice
M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Le Maire expose que, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, l'usage des véhicules électriques est en plein développement, ce qui nécessite l'installation d'un réseau significatif de bornes de recharge. Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides (IRVE), de tenir compte des caractéristiques du réseau et de mutualiser les coûts, la Communauté de Communes du Haut Vallespir a proposé aux communes membres de lui transférer leur compétence IRVE. Le Maire propose au conseil d'acter ce transfert, qui aidera la commune à se doter d'équipements de recharge électrique.

VU la délibération n°60/2025 du 22 mai 2025 de la Communauté de Communes du Haut Vallespir,

CONSIDÉRANT que l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales permet « aux communes de créer et entretenir des Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des Véhicules Electriques ou hybrides rechargeables » et que « les Communes peuvent également transférer cette compétence aux Établissements de Coopération Intercommunale exerçant les compétences en matière d'aménagement, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre »

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DÉCIDE** de transférer la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides à la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Guy METIVIERActe rendu exécutoire
Après remise en Préfecture